

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2022-117/PR/MD portant création d'un stage d'application infanterie et d'un cours de Commandant d'unité infanterie au sein de l'AMIA.

n° 2022-117/PR/MD

MinistèreMINISTÈRE DE LA DEFENSE, CHARGE DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT**Date de publication**

2 octobre 2022

Numéro JO

n° 19 du 13/10/2022

Date du numéro

13 octobre 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant réversion de la Constitution**VU**L'Ordonnance n°79-037/PR/DEF du 10 mai 1979 portant organisation de la Défense**VU**Le Décret n°07-0237/PRE/DEF du 05 décembre 2007 portant création d'une Académie Militaire Interarmées**VU**Le Décret n°2018-190/PR/MD du 28 mai 2018 portant statut Général des militaires**VU**Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères**VU**Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant Remaniement Ministériel.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé au sein de l'AMIA un stage d'application infanterie et d'un cours de commandant d'unité infanterie placé sous l'autorité du directeur des études au sein de la structure de département de formation de l'infanterie. Ce département est chargé de l'administration du stage d'application infanterie et d'un cours de commandant d'unité.

Chapitre 1 : "Stage d'application Infanterie au Sein de l'AMIA"

Article 2

Le but général du stage d'application infanterie est de préparer les futurs chefs de section en leur inculquant des connaissances sur le commandement et l'administration d'une section d'infanterie élémentaire en temps de paix comme en situation de crise au sein d'une compagnie d'infanterie. Admission des Officiers Stagiaires

Article 3

L'admission des officiers stagiaires au cours d'application se fait par voie d'option ou par décision du Haut Commandement Militaire pour les officiers ayant achevés leur formation initiale d'officier au sein de l'AMIA (ou des académies des pays amis) et des officiers issus du rang. Durée de Stage

Article 4

La durée du stage d'application infanterie est de onze (11) mois répartie en quatre (04) composantes : 1- La formation à l'exercice de l'autorité ; 2- Formation à la mission opérationnelle ; 3- Formation administrative, technique et linguistique ; 4- Formation physique et sportive.

Article 5

Le classement de sortie des officiers élèves résulte de la moyenne de leurs études au cours du stage. Les officiers élèves ayant obtenu une moyenne au moins égale à 12 sur 20 sont déclarés admis et reçoivent le diplôme du chef de section de l'infanterie.

Chapitre 2 : "Cours de Capitaine de Commandant d'Unité d'Infanterie au Sein de l'AMIA"

Article 6

Le but du cours de capitaine de commandant d'unité est de préparer le futur commandant d'unité à commander un sous groupement tactique interarmes (SGTIA) à dominante infanterie ou cavalerie blindée dans une phase de combat et ou de gestion de crise dans un cadre multinational. Admission des Officiers Stagiaires

Article 7

L'admission des officiers stagiaires au cours de commandant d'unité se fait par voie de concours parmi les lieutenants et sous-lieutenants se fait au choix parmi les officiers subalternes. Durée du Stage

Article 8

La durée du cours de commandant d'unité est de six (06) mois répartie en deux (02) modules

- Formation Opérationnelle. * UV 1 : Tactiques et Techniques Spécifiques ; * UV 2 : Formation au combat Interarmes ; * UV 3 : Instruction Technique
- Formation Commune. * UV 4 : Enseignement Général et Technique d'expression ; * UV 5 : Formation au comportement et l'exercice de l'autorité ; * UV 6 : Formation administrative, technique et linguistique ; * UV 7 : Activités physiques et maintien en condition OPS.

Article 9

Le classement de sortie des officiers élèves résulte de la moyenne de leurs études au cours de stage. Les officiers élèves ayant obtenu une moyenne au moins égale à 12 sur 20 sont déclarés admis et reçoivent le diplôme du cours de capitaine de commandant d'unité infanterie de l'AMIA.

Article 10

Le présent Arrêté sera enregistré et publié.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH